

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

DELIBERATION N°CP2025- 04/2/5 DOSSIER N°6769	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES - CREUSE TOURISME - CONVENTION D'APPLICATION 2025
---	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION
TOURISTIQUES - CREUSE TOURISME - CONVENTION D'APPLICATION
2025**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CD2022-09/2/8 du 30 septembre 2022 adoptant la convention-cadre 2022-2028 entre le Conseil département et l'ADRT - Tourisme Creuse ;
VU le schéma touristique 2022-2028 ;
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2025-04/2/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,



Se détermine :

- d'attribuer une subvention de **850 000 €** à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques - Tourisme Creuse pour l'année 2025, telle que définie dans la convention cadre 2022-2028 adoptée par l'assemblée départementale du 30 septembre 2022 ;

- d'adopter la convention d'application pour l'année 2025 à intervenir entre le Conseil départemental et l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques - Tourisme Creuse, jointe à la présente délibération ;

- d'accorder à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques - Tourisme Creuse, une avance à valoir sur la subvention 2025 correspondant à 50 % de **850 000 €**, conformément à la convention cadre 2022-2028, soit **425 000 €** ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental au Chapitre 65, Article 65748, Fonction 633.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Catherine DEFEMME, M. Valéry MARTIN (ayant donné pouvoir à Mme Laurence CHEVREUX), M. Nicolas SIMONNET, Mme Marinette JOUANNETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Mary-Line GEOFFRE), Mme Renée NICOUX, Elus Membres de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques-Creuse Tourisme

Adopté : 25 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET